

Charge de retraite au budget de 2013

Présentation
à l'intention des membres de
la Commission sur les finances et l'administration

Le 14 septembre 2012

Montréal 



Objectif de la présentation

- Informer les membres de la Commission sur l'évolution des coûts des régimes de retraite de la Ville de Montréal.
- Présenter aux membres de la Commission l'évaluation des éléments à prendre en considération pour établir la charge de retraite au budget de 2013.

Rappel de l'environnement Une panoplie d'intervenants

Autres employeurs

Régimes Villes reconstituées

Avec pompiers

Côte-Saint-Luc
Dorval
Hampstead
Montréal-Est
Montréal-Ouest
Mont-Royal
Pointe-Claire
Westmount

Régimes sans pompiers

Baie-D'Urfé
Dollard-Des Ormeaux
Beaconsfield
Kirkland
Sainte-Anne-de-Bellevue
Senneville

Ville de Montréal (employeur)

Syndicats Associations

Design des régimes de retraite
Règlements des régimes de retraite

Régimes d'arrondissements

Régimes Montréal (accueil)

Autres régimes

- 1 Anjou
- 2 CUM - Cadres
- 3 CUM - Syndiqués
- 4 Lachine
- 5 LaSalle
- 6 LaSalle - pompiers
- 7 Montréal-Nord
- 8 Outremont syndiqués
- 9 Outremont non syndiqués
- 10 Pierrefonds
- 11 Roxboro
- 12 Saint-Laurent
- 13 Saint-Léonard
- 14 Verdun
- 15 Dollard-Des Ormeaux - pompiers (enregistré en 2011)

- 16 Cadres (et état-major)
- 17 Employés manuels
- 18 Fonctionnaires
- 19 Pompiers
- 20 Professionnels

- 22 ABRPVM (policiers)
- 23 ABRPVM (policiers Mtl)

Autres

Ile-Bizard (CD)
Sainte-Geneviève (CD)
Saint-Léonard - pompiers (CD)
Bibliothèque Pierrefonds (Reer collectif)

Autres

- 21 Contremaîtres (régime fermé)

Autres

- 24 CSE
- 25 Juges
STM - Syndiqués
STM - AUTRES

Régimes à prestations déterminées	25
Régimes à cotisations déterminées	4
Total	29

Rappel de l'environnement

Les fusions des régimes

- ▶ 20 régimes sont visés par le processus d'harmonisation recherchant à regrouper, à une date donnée (date de fusion), les participants des régimes de certaines villes reconstituées* et des arrondissements au sein des 5 régimes d'accueil de la Ville de Montréal.
- ▶ De façon générale, chaque entente d'harmonisation fixe aussi à, une date donnée, les prestations uniformes pour tous les participants de ces groupes.

Régimes	Date de fusion	Prestations uniformes
▪ Pompiers	31 décembre 2007	1 ^{er} janvier 2006
▪ Cadres	31 décembre 2007	1 ^{er} janvier 2009
▪ Cols bleus	31 décembre 2007	1 ^{er} janvier 2010
▪ Professionnels	31 décembre 2007	1 ^{er} janvier 2011
▪ Fonctionnaires	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2012

- ▶ Les cinq ententes d'harmonisation ont été signées.

* Tous les pompiers, y compris ceux des villes reconstituées, seront regroupés au sein du régime de retraite des pompiers de Montréal.

Rappel de l'environnement Fusion des régimes et échéancier

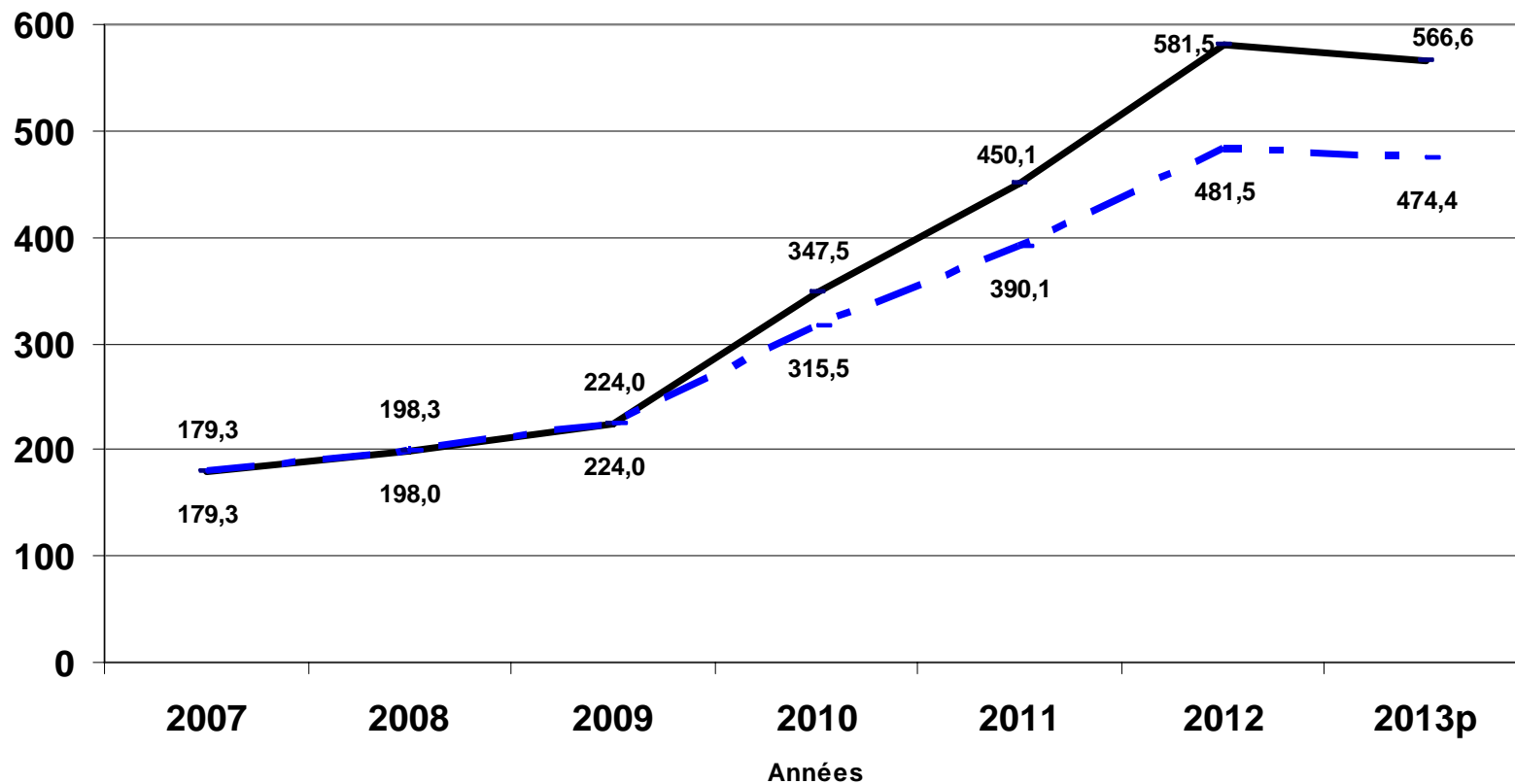
	Pompiers Entente de 2006	Cadres/États-majors Entente de 2008	Cols Bleus Entente de 2009	Professionnels Entente de 2010	Fonctionnaires Entente de 2011
Date d'harmonisation des régimes	1er janvier 2006	1er janvier 2009	1er janvier 2010	1er janvier 2011	1er janvier 2012
Nombre de régimes visés	19	12	12	12	12
Sommaire des dispositions (brochure)	Complété	Complété	Complété	Complété (révision)	Projet déposé
Prises en charge des participants					
- Collecte des données des participants banlieues	Automne 2006	Hiver 2009	Hiver 2010	Hiver 2011	Printemps 2012
- Obtention des données des participants banlieues	2007	2010	2011	2011	En cours
- Cotisations versées dans le régime d'accueil	Depuis janvier 2006	Depuis janvier 2009	Depuis janvier 2010	Depuis janvier 2011	Depuis janvier 2012
- Calcul des FE	Depuis janvier 2007	Depuis janvier 2010	Depuis janvier 2011	A compter de 2012	A compter de 2013
- Offre de conversion	Offre à 14 groupes Autres : printemps 2012	En cours	Offre à 3 groupes Autres : en cours	Été 2012	Fin 2012/ Début 2013
- Changement de la formule d'indexation (lorsque applicable) (*)	Non applicable	Non applicable	Terminé	Terminé	2012
- Programmation du régime harmonisé dans le nv système	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
- Calculs de prestations pour les participants provenant des banlieues par le personnel du Bureau	Depuis janvier 2006	Depuis janvier 2009	Depuis janvier 2010	Depuis janvier 2011	mi-2012
Modifications réglementaires					
- Projet de règlement	Complété	Complété	Complété	En cours	En cours
- Envois aux parties (Patronale - Syndicales/Associations)	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
- Approbation au comité de retraite	fin 2012	fin 2012	fin 2012	fin 2012	fin 2012
- Approbation par le CE	fin 2012	fin 2012	fin 2012	fin 2012	début 2013
- Approbation par le conseil d'agglomération	fin 2012	fin 2012	fin 2012	fin 2012	début 2013
- Avis aux participants	fin 2012	fin 2012	fin 2012	fin 2012	début 2013
Évaluation de scission et de fusion					
- Évaluations de scission des ex-banlieues	Fait	Fait	Fait	Fait	été 2012
- Évaluations de fusion au régime de Montréal	Automne 2011	Automne 2011	Automne 2011	Automne 2011	Automne 2012
- Approbation par la RRQ	Début 2013	Début 2013	Début 2013	Début 2013	Début 2013
Fusion des actifs	2013	2013	2013	2013	2013

(*) En plus des ententes d'harmonisation, le changement de formule d'indexation pour le groupe des contremaîtres (actifs et inactifs) a été complété en 2010.

Rappel de l'environnement et impact de la crise financière de 2008

Évolution de la charge de retraite : Budgets 2007 à 2012 - prévision 2013

Charge
(en M\$)



— Charge de retraite

- - - Charge avec allègement

Rappel des faits saillants du budget de 2012

- ▶ La charge de retraite au budget de 2012 était évaluée à **581,5 M\$** :
 - ▶ 230,6 M\$ pour les services courants
 - ▶ 350,9 M\$ pour les autres dépenses relatives aux régimes de retraite (déficits, intérêts, etc.).
- ▶ Afin de réduire l'impact sur le compte de taxes, la Ville a prévu utiliser les mesures d'allègement (corridor). Un montant de 100 M\$ a été porté au montant à pourvoir.
- ▶ En conséquence, la charge nette était de **481,5 M\$ (fiscalité)** au budget de 2012.
- ▶ Le tableau suivant présente les sommes budgétaires prévus à titre d'allègement les sommes reflétées aux états financiers. Au 31 décembre 2011, la Ville n'a pas utilisé les mesures d'allègement.

Année	Budget	Réel
2013	75 M\$	---
2012	100 M\$	---
2011	60 M\$	0 M\$
2010	32 M\$	0 M\$

Retour sur la planification du budget de 2013

- ▶ À la suite de la crise financière de 2008, le Service des finances a annoncé que la charge de retraite irait en augmentant sur plusieurs années, notamment aux budgets de 2009 à 2012.
- ▶ La planification au budget de 2013 tient compte des éléments suivants :
 - ▶ Effet des rendements lissés des années 2009 à 2012 et du rendement attendu en 2012 : hypothèse 6 %
 - ▶ Les résultats des derniers rapports d'évaluations actuarielles à déposer (policiers), les autres ayant été pris en compte au budget 2012
 - ▶ L'estimation des gains découlant des discussions avec les représentants syndicaux et des associations (17 M\$).

Estimation de la charge de retraite

Estimation de la charge de retraite (calculs préliminaires) (Données en millions de dollars)

	Prévision 2013 Total	Budget 2012 Total
Dépenses de fonctionnement		
Coût des services rendus	235,4	230,6
Services passés	353,0	379,0
Charge totale prévue	588,4	609,6
Montant à pourvoir (excluant le corridor)	(21,8)	(28,1)
Sous-total	566,6	581,5
Estimation des gains découlant des ententes	(17,0)	n. a.
Montant à pourvoir (corridor)	(75,0)	(100,0)
Total	474,6	481,5

Les données sont arrondies.

En résumé

	Budget 2012 vs Prév. 2013 (en M \$)
Charge brute prévue au budget de 2012	581,5
Principal facteur de variation Lissage de la valeur marchande (rendements moyens supérieurs aux hypothèses sur la période 2009 à 2011)	(14,9)
<u>Sous-total de la charge brute : Prév. 2013</u>	566,6
Économie anticipée découlant des travaux touchant les régimes de retraite (Phase 2)	(17,0)
Charge brute attendue : Prév. 2013 (avant utilisation des mesures d'allègement)	549,6

Phase 2

- ▶ Le Service du capital humain a été mandaté, en collaboration avec les Finances, afin de réduire les coûts des régimes de retraite.
- ▶ Trois objectifs ont été fixés :
 - ▶ Revoir le partage des coûts des régimes entre les parties
 - ▶ Retarder la prise de retraite
 - ▶ Réduire les risques
- ⇒ **Objectif financier** : réduire les coûts pour la Ville (50 M\$ / an).
- ▶ Les discussions progressent :
 - ▶ Négociation entre les parties (Service du capital humain et syndicats, associations)
 - ▶ Création de deux comités techniques
 - sur les ajustements fiscaux (travaux ajournés en attente des recommandations du deuxième comité)
 - sur les aspects légaux et réglementaires avec les organismes gouvernementaux RRQ et MAMROT (en attente du rapport final).

FIN
DE LA
PRÉSENTATION

M E R C I